



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe, qui est une lettre que le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali, a adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant la conclusion des travaux du quinzième Congrès du Front POLISARIO.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Jerry Matthews **Matjila**



Annexe à la lettre datée du 24 janvier 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite vous informer que le Front POLISARIO a tenu son quinzième congrès dans la commune de Tifariti, au Sahara occidental, du 19 au 24 décembre 2019.

Le Congrès a fait le point des efforts internationaux déployés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour régler le conflit au Sahara occidental, conflit dont la cause est l'occupation illégale par le Maroc de certaines parties du territoire depuis le 31 octobre 1975. À cet égard, le Congrès a soutenu avec force et détermination la décision prise par le Front POLISARIO au sujet de sa participation au processus de paix mené par l'Organisation. Comme vous le savez, après que le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2494 \(2019\)](#) le 30 octobre 2019, le Front POLISARIO a annoncé son intention de reconsidérer sa participation à l'ensemble du processus de paix, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité se montrant incapables d'empêcher le Maroc de dicter les termes du processus de paix et de définir ce que doit être le rôle de l'Organisation au Sahara occidental.

Le Congrès a constaté avec une profonde inquiétude que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) avait échoué jusqu'à présent à s'acquitter de la tâche que lui a confiée le Conseil de sécurité dans sa résolution [690 \(1991\)](#) et ses résolutions ultérieures, à savoir organiser un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental libre et régulier. La Mission n'est plus aujourd'hui que le témoin passif des menées annexionnistes du Maroc, qui cherche à « normaliser » et à consolider son occupation illégale de certaines parties du Sahara occidental, notamment en incitant des parties tierces à ouvrir des « consulats » à Laayoune, la capitale du Sahara occidental occupé. À cet égard, le Congrès s'est dit très déçu que l'Organisation reste silencieuse et inerte face à ces actes illégaux, provocateurs et déstabilisateurs, ce qui entache grandement sa crédibilité aux yeux de notre peuple.

Notre peuple a perdu confiance dans le processus de paix mené sous les auspices de l'Organisation et dans la Mission des Nations Unies au Sahara occidental. Sous sa forme actuelle, le processus de paix ne ressemble plus guère à ce qu'il était au départ et la Mission des Nations Unies a échoué à mettre en œuvre son mandat. Par conséquent, pour rétablir la confiance de notre peuple dans le processus de paix et la Mission, le Secrétariat de l'Organisation et le Conseil de sécurité, agissant dans le cadre des responsabilités qui leur incombent à l'un et l'autre, devraient prendre sans tarder les mesures suivantes :

a) Lancer un processus politique assis sur des bases claires et solides conformes aux principes du droit international applicables à la situation, le but étant de parvenir à une solution pacifique et durable recueillant l'assentiment du peuple sahraoui, appelé à s'exprimer dans le cadre d'une procédure d'autodétermination crédible et authentique et à choisir librement et démocratiquement entre toutes les possibilités. À cette fin, il est indispensable que le Secrétaire général nomme rapidement un nouvel Envoyé personnel pour le Sahara occidental, qui devra être compétent et indépendant. Cette nomination toutefois n'aura d'utilité que s'il existe un processus politique digne de ce nom et constructif ;

b) Prendre des décisions claires pour faire en sorte que les deux parties au conflit, à savoir le Front POLISARIO et le Maroc, tiennent au plus tôt des négociations directes sur les questions de fond en vue de parvenir à la solution visée à l'alinéa précédent. Il importe de souligner que, pour en assurer l'authenticité et la pérennité, toute solution à laquelle les deux parties pourraient parvenir devra recevoir

l'aval du peuple sahraoui, détenteur exclusif et sujet du droit à l'autodétermination, et ce, par l'expression libre et authentique de sa volonté.

c) Assurer le strict et plein respect du cessez-le-feu et des accords militaires connexes qui ont été convenus par les deux parties et approuvés par le Conseil de sécurité. À cet égard, des mesures fortes doivent être prises sans délai pour rétablir le statu quo existant au moment où le cessez-le-feu est entré en vigueur le 6 septembre 1991. Cela suppose, entre autres, que la brèche que le Maroc a ouverte illégalement dans son mur militaire et à travers la zone tampon soit fermée immédiatement ;

d) Garantir l'indépendance et l'impartialité de la MINURSO en prenant les décisions et mesures qui permettent à celle-ci de mener toutes ses activités militaires, politiques et administratives dans le plein respect des principes de base des opérations de maintien de paix des Nations Unies. Cela suppose, entre autres, que toutes les restrictions que lui impose le Maroc soient levées et que l'Organisation des Nations Unies exerce son autorité exclusive sur toutes les questions concernant la mise en œuvre pleine et entière du mandat confié à la Mission. La Mission doit également traiter les deux parties sur un pied d'égalité. Il est tout à fait inacceptable qu'en raison du chantage exercé par le Maroc, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et chef de la MINURSO ne puisse pas rencontrer le Front POLISARIO dans les zones du Sahara occidental que ce dernier contrôle effectivement. D'anciens représentants spéciaux du Secrétaire général pour le Sahara occidental nous ayant rencontrés plusieurs fois dans ces zones, l'on ne saurait invoquer à cet égard une quelconque « pratique de longue date » ;

e) Mettre pleinement et réellement en œuvre la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies à l'égard du Sahara occidental, qui reste un territoire non autonome, et à l'égard de son peuple, comme l'a réaffirmé à plusieurs reprises l'Assemblée générale. Il s'agit notamment de garantir la protection des droits politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple sahraoui, y compris son droit à la souveraineté permanente sur ses ressources naturelles, et de rendre compte régulièrement de la situation dans le Territoire aux organes compétents de l'Organisation. Il est inacceptable que la MINURSO, à qui l'on empêche toujours de rencontrer sans entrave ses interlocuteurs locaux au Sahara occidental occupé, fasse souvent état des « projets d'investissement » de la puissance occupante mais ne rende pas compte de la poursuite des violations des droits fondamentaux des Sahraouis et du pillage systématique des ressources naturelles du Territoire.

Telles sont les mesures qui doivent absolument être prises pour que notre peuple retrouve confiance dans le processus de paix de l'Organisation, le fait étant que nous ne saurions nous engager dans un processus qui ne recueille pas sa confiance et son soutien. Tout en réaffirmant notre attachement à une solution pacifique au conflit, nous tenons à souligner que nous ne participerons jamais à un processus qui ne reconnaît pas pleinement le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance et n'assume pas l'exercice de ce droit ainsi qu'il est prévu dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général du Front POLISARIO
(*Signé*) Brahim **Ghali**